



Durabilité Valorisation

R A P P O R T D ' A C T I V I T É S 2 0 1 8 - 2 0 1 9

SOMMAIRE

PRODUCTION : NOUVELLE HAUSSE DES SURFACES

REVENU : URGENCE

COMPÉTITIVITÉ : ACTIVER TOUS LES LEVIERS

SYNDICAL : PRÉPARER L'AVENIR PAR LA FORMATION

GESTION DES RISQUES : MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ DES OUTILS



Après 12 ans de présidence, Pierre Blanc a mis un terme à son mandat à la tête de AGPM MAÏS SEMENCE. Je tenais à le remercier de nouveau pour son engagement sans faille aux côtés des producteurs et pour la défense de leur revenu.

En prenant sa suite, je mesure l'ampleur de la tâche, dans un contexte difficile pour de nombreux producteurs, et ce malgré la reprise des surfaces des deux dernières années. J'inscrirai mon mandat dans la continuité, autour d'une équipe d'administrateurs déterminés à défendre le revenu des producteurs. C'est dans cet état d'esprit que nous avons œuvré tout au long de l'année 2019 sur les différents dossiers portés par AGPM MAÏS SEMENCE

tant sur la compétitivité, que sur la gestion des risques, et bien évidemment sur les relations contractuelles.

Suite à une campagne 2019 décevante, aussi bien d'un point de vue économique que technique, les défis à relever pour ces prochains mois seront nombreux. Il est urgent d'acter un juste partage de la valeur au bénéfice des multiplicateurs. Il en va de la pérennité d'un réseau, qui a toujours su répondre présent et qui attend désormais activement des signaux forts pour l'avenir.

Bonne lecture.

Pierre Vincens

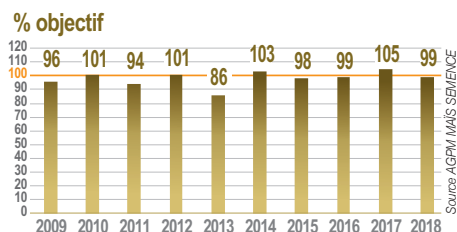
PRODUCTION NOUVELLE HAUSSE DES SURFACES

La campagne 2018 de production de semences de maïs s'est soldée par une performance technique supérieure à l'objectif au sein de l'UE 28. Les ventes de semences de maïs en 2019 ont, quant à elles, augmenté pour répondre à la hausse de la sole maïs. Dans ce contexte, le programme de multiplication de semences de maïs 2019 s'affiche de nouveau en hausse en France et dans l'UE.

BILAN DE LA CAMPAGNE 2018 : RAPPELS SUCCINCTS

La campagne 2018 s'est conclue en France par un résultat technique égal à 99 % de l'objectif, soit environ 220 doses/ha.

→ France : Évolution des résultats techniques depuis 2009



A l'échelle de l'UE, le résultat technique moyen est également bon et atteint 103 % de l'objectif. Malgré cette performance technique, le stock

s'est de nouveau assaini pour atteindre 56 % des besoins au 30 juin 2019, selon les estimations de la FNPSMS.

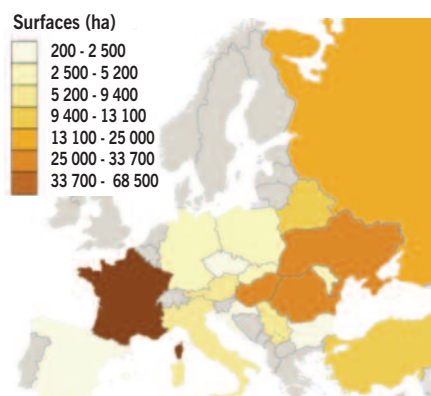
CAMPAGNE 2019 : NOUVELLE HAUSSE DES SURFACES

Dans ce contexte, le programme 2019 a de nouveau progressé en France et dans l'UE. L'augmentation de la sole maïs au sein de l'UE, après 5 années de baisse consécutives, explique en grande partie cette évolution. Les surfaces de maïs UE ont en effet augmenté de plus de 4 %, soit environ 500 000 ha.

En France, les surfaces de multiplication de semences de maïs ont atteint 68 500 ha, soit une augmentation de 14 % par rapport à 2018. Cette hausse est donc plus marquée que lors de la campagne précédente. Sur les deux dernières campagnes, la hausse atteint donc 18 % et la surface 2019 correspond à la moyenne quinquennale. Le programme de multiplication de semences de maïs bio progresse également pour atteindre 1 500 ha en France en 2019, soit un nouveau record.

Dans le reste de l'UE, les surfaces ont également enregistré une hausse en Hongrie (25 700 ha, soit + 4 %), en Roumanie (25 200 ha, soit + 7 %) ou en Autriche (9 200 ha, soit + 7 %). La surface totale de l'UE atteint donc 150 000 ha en 2019, soit une croissance de 8 % par rapport à 2018. La

→ Répartition des surfaces de multiplication produites en Europe en 2019



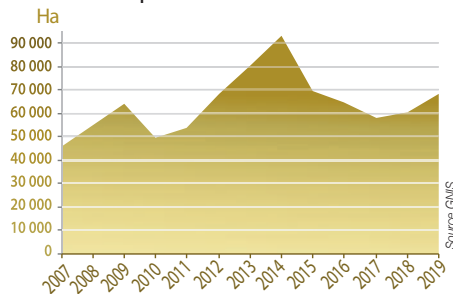
France reste leader de la production dans l'UE avec près de 46 % du programme total, proportion en légère hausse par rapport à 2018.

CAMPAGNE 2019 : DES CULTURES IMPACTÉES

En France, la campagne a été marquée par un fort contraste climatique entre le début du cycle et le reste de la campagne. Les premiers semis ont démarré début avril dans de bonnes conditions mais, par la suite, les conditions fraîches et le manque d'ensoleillement d'avril et de mai ont pénalisé le développement des maïs et ont été à l'origine d'une certaine hétérogénéité.

Certains semis ont toutefois été réalisés dans des conditions très sèches qui ont nécessité une irrigation à ce stade. L'augmentation des températures à partir de la mi-juin a été bénéfique et a contribué à combler le retard de développement des maïs. La période de canicule de fin juin a eu peu d'impact car elle a précédé les fécondations dans la plupart des cas. Au contraire, la seconde vague de canicule de fin juillet a coïncidé avec la période de fécondation et a eu localement des impacts importants. Au-delà des pics de chaleur, la sécheresse qui a touché une large partie de la France a également eu des impacts sur les rendements. En effet, plusieurs zones de production ont pu connaître des restrictions d'irrigation parfois importantes, ou n'ont pas disposé de réserves hivernales suffisantes. L'impact de cette sécheresse sur les cultures est variable selon les secteurs mais certains ont été impactés de façon significative.

→ **Évolution des surfaces françaises de semences de maïs depuis 2007**



Dans le reste de l'UE, les résultats devraient également être inférieurs aux objectifs en moyenne, y compris en Hongrie et en Roumaine. Dans le reste de l'Europe (Ukraine, Serbie, Turquie), les résultats devraient être aux objectifs, notamment en Russie où ils ont été décevants ces dernières campagnes.



Zoom sur le sorgho

Suite à une production déficitaire en 2018 et un marché en développement, la surface de semences de sorgho mise en place dans l'UE s'élève à 1 056 ha en 2019. En France, le plan de production est de 536 ha, soit une hausse de 47 % par rapport à 2018, niveau de multiplication le plus élevé depuis 2015.

Cette hausse des surfaces de multiplication en France, pour la seconde campagne consécutive, est à mettre en relation avec l'augmentation des surfaces semées au sein de l'UE28 de 19 % par rapport à 2018. En 2019, les surfaces de sorgho de l'UE sont estimées à 174 000 ha pour le grain et à 86 400 ha pour le fourrage. La tendance est également à la hausse dans les pays tiers tels que l'Ukraine (+ 25 %), la Russie, l'Iran (+ 40 %) ou la Turquie.

REVENU URGENCE

Tout au long de l'hiver 2018/2019, AGPM MAÏS SEMENCE n'a eu de cesse d'alerter les établissements au sein de la F.N.P.S.M.S sur la dégradation continue de la situation économique du réseau. Mais, hormis la mise en avant de leurs difficultés commerciales et de la compétitivité des concurrents, les établissements n'ont su apporter que de maigres réponses, nettement insuffisantes. AGPM MAÏS SEMENCE reste toutefois mobilisée pour trouver une issue au sein et en dehors de l'interprofession.

FNPSMS : DES DÉBATS STÉRILES

Après une Assemblée Générale de la FNPSMS 2018 mouvementée, qui s'était soldée par une motion votée à la majorité actant la nécessaire revalorisation des rémunérations pour 2019, les représentants AGPM MAÏS SEMENCE entendaient donner corps à cette décision au cours des rendez-vous interprofessionnels suivants, et ce dans le cadre d'une recommandation interprofessionnelle partagée.

Dans un contexte de reprise incertaine des cours du maïs grain et de maintien des charges, il s'agissait d'envoyer un signal positif au réseau pour la contractualisation 2019. Il n'en sera rien ! Dans cette situation, les représentants des producteurs ont refusé de s'engager dans un texte interprofessionnel non conforme avec le contenu de la motion votée à l'Assemblée Générale de Mulhouse.



L'Assemblée Générale de la FNPSMS 2018 a fait l'objet d'un débat sur la rémunération.

Pour la 1^{ère} fois depuis 2008 et la mise en place des nouvelles modalités de calcul des produits bruts, la FNPSMS n'a pas pu communiquer de note de tendance interprofessionnelle. Toutefois, la formule Produit Brut Semence = Produit Brut Maïs Grain + Charges Spécifiques Maïs Semence + Incitation restait d'actualité et la FNPSMS a communiqué les indicateurs économiques habituels permettant d'éclairer les négociations locales.

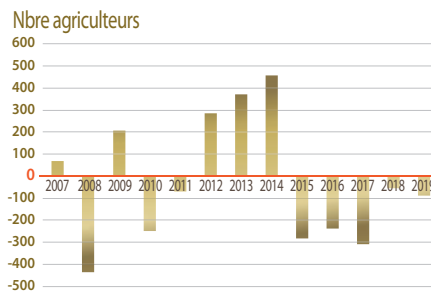
A l'approche des discussions 2020, les représentants des producteurs attendent un renouveau et une réelle vision de l'interprofession. Le réseau français est à un tournant, et de nombreux producteurs attendent des orientations claires pour leur avenir, alors même qu'un nouveau cycle d'investissements se profile pour beaucoup d'entre eux.

CONTRACTUALISATION 2019 : LE COMPTE N'Y EST PAS

Face à l'urgence de la situation, et des surfaces de production en hausse, les syndicats de producteurs ont porté des demandes de

revalorisation des conditions contractuelles pour 2019 notamment sur les références de rendements du maïs grain et sur l'actualisation des charges spécifiques.

→ **Variation inter-annuelle du nombre de multiplicateurs**



Au-delà, avec quelques signes encourageants en février sur le marché du grain, les producteurs attendaient une sécurisation des prix du grain retenus par la fixation de véritables prix plancher.

Au final, si quelques établissements ont pris la mesure de la situation et apporté des réponses partielles, les discussions 2019 se solderont par une légère hausse des paramètres de la rémunération. Mais face à une nouvelle baisse des prix du grain depuis le mois de juillet, des rendements de référence tendanciellement en hausse et des résultats techniques 2019 en deçà des objectifs, les marges des producteurs seront malheureusement en recul ! Avec des conséquences parfois irréversibles sur certaines exploitations, et une remise en question de la viabilité du métier pour d'autres. Dans ce contexte, la capacité d'investissement des producteurs est menacée alors même que l'accès à l'innovation est primordial pour la productivité et la compétitivité du réseau.



L'investissement dans l'irrigation est déterminant pour la production de maïs semence

GNIS : INTÉGRATION DE LA LOI EGALIM

Comme l'ensemble des interprofessions reconnues, le GNIS a mené un travail en vue d'intégrer les dispositions prévues dans la loi Egalim. Concrètement, la Convention Type, encadrant les contrats de production liant les producteurs et les établissements, doit être conforme avec les nouvelles obligations en matière de contractualisation agricole. Le GNIS doit également fournir des indicateurs de référence (coûts de production et marché) que les opérateurs devront, par défaut, intégrer dans leur contrat. AGPM MAÏS SEMENCE a ainsi contribué à ce travail en voie de conclusion. Au-delà du travail « technique », les représentants des multiplicateurs attendent que

Source AGPM/MAÏS SEMENCE, d'après GNIS

le GNIS puisse se saisir de l'ensemble des possibilités offertes par la loi en termes de recommandation ou de clause de répartition de la valeur. La mise en œuvre des dispositions dites de « cascade » doit également être abordée au sein de l'interprofession qui rassemble l'ensemble des parties prenantes, multiplicateurs, établissements, distributeurs et utilisateurs.

COMPÉTITIVITÉ ACTIVER TOUS LES LEVIERS

Les statistiques attestent que la France reste largement leader de la production de maïs semence dans l'UE 28 et le 1^{er} exportateur mondial. Mais au-delà de ces chiffres, il ne faut pas oublier que la production française doit se positionner par rapport à une concurrence européenne qui progresse techniquement. La filière française doit donc s'imposer un objectif d'excellence permanent et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour rester compétitive à tous les niveaux sur le marché européen. AGPM MAÏS SEMENCE conduit des actions en ce sens.

MISER SUR L'AMÉLIORATION TECHNIQUE

Un des principaux leviers de compétitivité réside dans la performance technique. Cela passe par un accès facilité aux outils de production et aux dernières innovations techniques. Dans cette optique, AGPM MAÏS SEMENCE contribue à l'élaboration et la mise en place d'un ambitieux programme d'Actions Techniques Semences au sein de la FNPSMS. L'investissement de AGPM MAÏS SEMENCE est multiple (définition des objectifs, priorisation des essais, élaboration des protocoles, suivi des essais, analyse des résultats, restitution des résultats aux multiplicateurs,...) et implique divers acteurs (administrateurs et animateurs de syndicats, administrateurs AGPM MAÏS SEMENCE).



Le groupe Machinisme assure la veille sur le matériel de récolte

Les essais s'articulent toujours autour de 4 thèmes principaux : Implanter – Alimenter – Protéger et Récolter sous la forme de 30 actions. En 2019, l'accent a notamment été mis sur :

- **Axe Implanter** : Impact de la densité de semis sur le peuplement et des engrais starter sur le potentiel pollinique.
- **Axe Alimenter** : Diagnostic et impact du tassement des sols au-delà de l'étude des stratégies d'irrigation en conditions restrictives en cours depuis plusieurs années.
- **Axe Protéger** (principal axe du programme en volume et budget) : Contrôle des principaux ravageurs et adventices en conventionnel et bio, ainsi que techniques de désherbage mécanique.

- **Axe Récolter** : Étude du séchage en épis ou en grain.

Tous ces travaux sont réalisés dans l'optique d'être partagés avec les multiplicateurs de maïs semence. C'est pourquoi des journées de restitution locales sont organisées pour aller à la rencontre des producteurs. En 2019, une réunion technique de ce type s'est tenue dans le Maine-et-Loire à destination des multiplicateurs des régions de l'Ouest de la France.



La journée technique de Ponts-de-Cé (49) a permis de présenter les résultats 2018 aux producteurs.

LIMITER LES RESTRICTIONS FRANCO-FRANÇAISES

Au-delà d'identifier les méthodes de production et de protection des cultures les plus pertinentes et innovantes, un des enjeux majeurs est de s'assurer que les multiplicateurs français pourront réglementairement y avoir accès. Les restrictions franco-françaises sont malheureusement légion et les derniers mois témoignent encore de la volonté des Pouvoirs publics de restreindre l'utilisation des produits phytosanitaires. L'AGPM s'est notamment mobilisée sur les dossiers « Insectes pollinisateurs » et « Chartes riverains et distances de traitements » afin d'éviter toutes restrictions qui condamneraient une partie de la production française. Ces dossiers feront l'objet d'une vigilance accrue.

MAINTENIR UN COÛT DU TRAVAIL SOUTENABLE

Le coût de la main-d'œuvre et son évolution sont également des éléments de compétitivité à surveiller. A l'issue du combat syndical conduit et gagné fin 2018 pour maintenir un système d'exonération de charges patronales pour les travailleurs saisonniers (TODE), l'enjeu en 2019 a été de s'assurer que la réforme du dispositif soit bien appliquée. Or, il s'est avéré que la MSA et ses caisses régionales ont manqué de réactivité pour mettre en œuvre cette réforme. AGPM MAÏS SEMENCE a donc conduit, en lien avec les syndicats locaux, des actions afin de s'assurer que les taux de



La production de maïs semence est consommatrice de main-d'œuvre saisonnière pour la castration

cotisations patronales appliqués en 2019 soient corrects. La vigilance de chacun est de mise car des incohérences semblent subsister à l'heure actuelle. AGPM MAÏS SEMENCE reste donc en veille et demandera, le cas échéant, le remboursement aux multiplicateurs des cotisations trop perçues.



Semences de maïs doux

Suite à la demande de AGPM MAÏS SEMENCE partagée avec les entreprises concernées par la production de semences de maïs doux, un travail spécifique avait été initié en 2018 pour accompagner le développement de cette production. Ainsi, sous l'égide de la Section Potagères du GNIS, et piloté par la FNPSMS, le travail de recensement des acquis techniques déjà disponibles et applicables à cette culture a été poursuivi en 2019 avec notamment une synthèse bibliographique sur les facteurs influençant le phénomène de bouchonnement. Un essai au champ a également été mis en œuvre pour tester l'efficacité de certains herbicides sur la gestion des talles.

SYNDICAL

PRÉPARER L'AVENIR PAR LA FORMATION

Améliorer la relation à l'adhérent est une priorité de AGPM MAÏS SEMENCE. Le plan d'actions élaboré par les administrateurs et les animateurs de syndicats est en cours de déploiement. Diverses actions ont été mises en place courant 2019, principalement sous la forme de formations.

Le séminaire AGPM MAÏS SEMENCE, organisé début 2018, a permis d'identifier une série d'actions dont l'objectif est d'améliorer l'organisation de la filière, de fluidifier l'échange d'informations et de professionnaliser les administrateurs. Parmi ces actions, certaines prennent la forme de formations dont quelques-unes ont déjà été délivrées ou vont l'être dans les prochains mois.

- **Formation « Filière »** : Plusieurs sessions de formations visant à présenter en détail la filière maïs semence française (missions des différents acteurs et interactions entre eux, état des lieux de la production et des marchés ...) ont été organisées en 2019 pour les administrateurs de plusieurs syndicats locaux.
- **Formation « Force de conviction »** : Une nouvelle formation sera proposée fin 2019 aux administrateurs de syndicats pour les accompagner dans leur mission de représentant local en renforçant leur capacité à défendre des positions syndicales.
- **Formation « Négociation »** : Une nouvelle séquence de formation sur les techniques de

négociation sera initiée fin 2019 pour les administrateurs de syndicats, dans la continuité des actions déjà conduites de 2013 à 2015.



Des sessions de formation ont été organisées pour les futurs administrateurs.

• **Formation « Réseaux sociaux »** : Une formation pratique sur le fonctionnement et l'utilisation des réseaux sociaux, tels que twitter, a été délivrée aux animateurs de syndicats pour les accompagner dans la mise en place de leurs propres outils de communication locaux.

GESTION DES RISQUES MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ DES OUTILS

D'année en année, la fréquence et l'intensité des aléas climatiques démontrent la nécessité de déployer des outils de gestion des risques efficaces. Les aléas de la campagne 2019 ont de nouveau mis cette réalité sur le devant de la scène, le Ministre de l'Agriculture annonçant vouloir lancer une grande consultation avec les parties prenantes. Consciente de ces enjeux depuis longtemps, AGPM MAÏS SEMENCE a poursuivi au cours des derniers mois ses travaux sur ce dossier, et ce à plusieurs niveaux.

UN CONTRAT D'ASSURANCE TYPE

L'analyse des contrats d'assurance récolte disponibles sur le marché a permis de constater qu'aucun contrat ne prenait en compte la totalité des spécificités de la culture de maïs semence et des attentes des multiplicateurs. AGPM MAÏS SEMENCE a donc élaboré un contrat d'assurance type pour la production de maïs semence qui a été présenté à l'ensemble des assureurs en début d'année 2019. Parmi les principales demandes qui ne sont pas remplies par tous les assureurs figurent par exemple, la commercialisation de contrats collectifs, la possibilité de souscrire des franchises à la variété jusqu'à 15 % ou le maintien des garanties en cas d'arrêtés préfectoraux réduisant ou interdisant le recours à l'irrigation. Ces rencontres ont permis de clarifier et de faire évoluer certains points des contrats. Elles doivent s'inscrire dans la durée pour accompagner les assureurs dans l'élaboration d'annexes spécifiques au maïs semence, répondant aux attentes des producteurs.

DES DÉMARCHES SPÉCIFIQUES AVEC GROUPAMA

Bien que AGPM MAÏS SEMENCE aille à la rencontre de l'ensemble des assureurs, pour

améliorer les garanties offertes aux multiplicateurs de semences, des travaux plus spécifiques et approfondis sont conduits avec Groupama, de par son statut d'assureur historique de la filière. Ces échanges ont par exemple permis de prolonger, pour la 3^{ème} année consécutive, l'expérimentation d'une offre à la variété qui a été étendue à une nouvelle caisse régionale en 2019. Un travail a également été initié pour inclure des garanties spécifiques aux cultures biologiques dans le contrat. Divers sujets font l'objet de discussions comme les capitaux assurés, les périodes de garanties ou les frais supplémentaires. Ces travaux sur les cultures « bio » serviront de base aux échanges futurs avec l'ensemble des assureurs sur cette thématique.

A LA RENCONTRE DES NOUVEAUX ACTEURS DE L'ASSURANCE

Un des faits marquants de la campagne 2019 dans le paysage de l'assurance récolte, a été l'arrivée d'un nouvel opérateur, Bioline Insurance, filiale du groupe InVivo. AGPM MAÏS SEMENCE a rencontré à plusieurs reprises les responsables de Bioline Insurance pour connaître le contenu de ce nouveau contrat et le faire évoluer. L'objectif reste toujours de le rendre conforme aux besoins de la filière. Ces échanges se poursuivront en vue la prochaine campagne.



L'assurance récolte fait partie des outils indispensables de gestion des risques.

RÉVISION DES BARÈMES DE PRIX SUBVENTIONNABLES

Depuis la mise en place du contrat socle fin 2015, le taux de subvention est notamment dépendant des prix assurés. Des barèmes par culture ont été mis en place à partir de la campagne 2016, avec une valeur de 3 728 €/ha pour les variétés fertiles et 3 204 €/ha pour les variétés stériles. Depuis cette date, le capital assuré du niveau « socle » est inférieur ou égal à ces valeurs, le taux de subvention est de 65 %. Au-delà de ce montant,

→ Évolution du barème des prix subventionnables à partir de 2020

€/ha	Barème 2016-2019		Barème à compter de 2020	
	Fertiles	Stériles	Fertiles	Stériles
Niveau 1 « Prix socle » 65 % de subvention prime d'assurance correspondante	3 728	3 204	3 756	2 939
Niveau 2 « Prix de vente » 45 % de subvention prime d'assurance correspondante	Pas de plafond public Subvention à 45 % dans limite des capitaux assurables par l'assureur.		4 461	3 490

L'AGPM réitère ses recommandations sur l'assurance récolte

Après les aléas importants du mois de juin, le Ministre de l'Agriculture s'est exprimé en faveur d'une généralisation de l'assurance récolte sans pour autant la rendre obligatoire. Il a alors lancé une consultation des parties prenantes sur le sujet. Dans ce cadre, l'AGPM a formulé 5 recommandations, visant à rendre l'assurance récolte plus attractive :

- Un paiement de la seule prime nette par l'agriculteur.
- Simplifier l'accès aux subventions.
- Réintégrer les volumes indemnisés au cours des 5 dernières années dans le calcul du rendement assuré (sans modification au niveau européen).
- Ramener le seuil de déclenchement et la franchise à 20 % dans un cadre subventionné, en activant les dispositions du règlement Omnibus en France.
- Sortir du principe de la moyenne olympique pour le calcul du rendement assuré dans le cadre de la réforme de la PAC.

le taux de subvention est de 45 %, dans la limite du capital que chaque assureur accepte d'assurer.

Au printemps 2019, le Ministère de l'Agriculture a fait part de sa volonté de modifier ce barème et de créer un second niveau de prix (niveau « prix de vente »). AGPM MAÏS SEMENCE a donc fourni très tôt des éléments pour actualiser le barème sur la base des coûts de production. Le Ministère n'a pas tenu compte de ces premiers éléments et a d'abord proposé de fixer les plafonds suivants pour la culture de maïs semence sans distinction entre les variétés fertiles et stériles : 2 716 €/ha en « prix socle (65 % de subvention) et 3 229 €/ha en « prix de vente » (45 % de subvention). Ces valeurs totalement déconnectées de tout coût de production ou prix de vente ont été contestées par AGPM MAÏS SEMENCE qui a fait des contre-propositions qui, après de nombreux échanges avec le Ministère, ont été retenues. Les barèmes de prix applicables à partir de 2020 seront donc proches de ceux appliqués depuis 2016, mais la nouveauté résidera dans un second niveau de prix plafond.